

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAUTRÉCOIS-PAYS D'AGOUT  
ÉLABORATION DU PLUi  
PORTER À CONNAISSANCE ET ENJEUX IDENTIFIÉS**

COURRIER SNCF



Monsieur Stéphane Bonnaud  
Bureau doctrine urbanisme  
DDT  
19 rue de Ciron  
81 013 Albi Cedex 9

Toulouse, le 25 avril 2016

Références : Hermes D/2016/001431/00

Objet : Procédure du « porter à connaissance ». Consultation. PLU Intercommunal Pays d'Agout.

Monsieur,

Par courrier du 15 février dernier, vous souhaitez connaître les servitudes d'utilité publique, les projets d'intérêt général et toute autre prescription ou information nécessaire à l'élaboration du PLU intercommunal de la communauté de communes Lautrécois - Pays d'Agout.

Monsieur Lionel Boutin de la SNCF IMMOBILIER vous adressera l'ensemble des servitudes d'utilité publique.

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux projets ferroviaires en cours ainsi que des informations générales :

Sécurité aux abords du Réseau ferré National :

SNCF Réseau attire l'attention des communes sur les projets (lotissements, ZAC ou dépôts bus par exemple) pouvant avoir des impacts significatifs sur :

- les flux routiers aux passages à niveau. Il importe qu'aucune disposition ne soit prise qui puisse augmenter la dangerosité aux passages à niveau (création d'accès, parkings, mise en place de bâtiments ou de panneaux publicitaires diminuant la visibilité...). Par ailleurs, SNCF Réseau souhaite préserver les emprises près des passages à niveau pour permettre leur aménagement voire leur suppression.
- les flux piétons aux abords des voies. SNCF Réseau préconise pour la sécurité ferroviaire et la sécurité des piétons la pose de clôtures.

SNCF Réseau incite donc les communes à la prudence dans la mise en œuvre de tels projets et accompagnera leur réflexion en cas de doute.

Densification autour des gares :

SNCF Réseau considère que la densification autour des gares existantes est un sujet clé pour le développement durable des territoires.

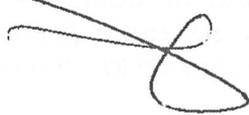
Complémentarités des transports :

Le PLUi devra prendre en compte l'intermodalité entre le transport ferroviaire et les autres types de transports. SNCF Réseau pourra être associé à ces réflexions.

SNCF Réseau souhaite être consulté lors des phases d'élaboration de ce PLUi ainsi que sur le projet de document arrêté. La personne en charge de ce suivi sera Madame Anne Pavy, responsable prospective territoriale.  
(anne.pavy@reseau.sncf.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Christophe CHAUVIGNAT



Le Directeur du pôle Design du Réseau

Copie : Lionel BOUTIN, Directeur Adjoint de la Direction Immobilière Territoriale Sud-Ouest.